

Dr Benjamin Bajer

Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique
Ancien Interne et Assistant des Hôpitaux de Paris
Ancien Praticien Attaché en Premier des Hôpitaux
1 rue Saint Antoine 75004 Paris
Tel 01 42 02 23 53
Mail : bajer.benjamin@wanadoo.fr

HONORAIRES CHIRURGICAUX

Madame, monsieur, vous avez choisi de me consulter pour votre chirurgie dermatologique. Le but de la consultation préopératoire est :

- porter l'indication opératoire (intérêt et technique utilisée) et décider ensemble selon votre cas si nous opérons au cabinet sous anesthésie locale, ou au bloc opératoire de la clinique.
- informer sur l'opération et ses suites.

Conventionné en secteur II, mes honoraires sont libres, voilà comment et pourquoi ils sont individualisés. Dans le système privé, les honoraires payent principalement :

- le chirurgien (seule source de revenu)
- ses charges : salaire de l'assistante opératoire, assurances, et cotisations sociales
- son cabinet : loyer, secrétaire, ménage, comptable, matériel chirurgical, évacuation des déchets de soins

Ainsi, **le prix de revient d'une chirurgie au cabinet est d'environ 125 euros**, alors que le tarif Sécurité Sociale (SS) varie généralement de 65 à 100 euros.

I – HONORAIRES HABITUELS

Première consultation (environ 30 minutes) : 100 €
Base de remboursement SS : 46 € (adressé par dermato ou médecin traitant), ou 23 €
Consultations de suivi (fils, cicatrice...) : 50 €

Chirurgie au cabinet (naevus, basocellulaire, lipome, loupe, kyste) :

- Lésion cutanée bénigne ou sous-cutanée : 150 – 300 euros
- Grande lésion cutanée ou sous-cutanée : 300 – 450 euros

Ces honoraires habituels représentent 2 à 4 fois le tarif SS.

II – INTERET DES HONORAIRES LIBRES

En dehors de l'esthétique, environ la moitié de mes opérations sont facturées en Tiers-Payant au tarif SS, inférieur au prix de revient, concernant les personnes fragiles économiquement (dont CMU, AME, certains retraités, chômeurs et étudiants...)

La modulation de mes honoraires permet un système vertueux et solidaire :

- Si je vous facture des compléments d'honoraires (improprement appelés dépassements), vous participez à financer ce système.
- Si je vous opère au tarif SS, vous bénéficiez de ce système.

Quel que soit le montant facturé, la qualité du travail est évidemment toujours la même.

Si vous n'adhérez pas à ce principe, je vous proposerai de vous opérer à un tarif fixe, de 250 euros ou 350 euros selon la durée de la séance et la taille de la lésion.

III – LES REMBOURSEMENTS

Un devis préopératoire sera établi, comprenant le montant « Sécu », et la part « complémentaire », pour laquelle vous cotisez probablement à une assurance/mutuelle :

- La Sécu vous rembourse sous 5 jours grâce à la télétransmission (carte Vitale).
- La complémentaire vous rembourse selon votre contrat.

Vous pouvez interroger votre complémentaire sur son remboursement. Mais notre relation doit rester indépendante de l'intermédiaire financier, dont l'intérêt est de garder le maximum de vos cotisations, en réglant le minimum de soins.

Si les honoraires restant à votre charge vous semblent trop élevés, ou ne pas respecter le « tact et mesure », il faut absolument m'en avvertir, pour définir ensemble une convention personnalisée. N'hésitez pas à poser toute question relative aux honoraires lors des consultations préopératoires.

Dr Benjamin Bajer